

VUE D'ENSEMBLE

Au printemps 2003, le gouvernement du Manitoba a mis en œuvre une nouvelle stratégie en faveur des personnes âgées intitulée « En avant, les années : Promotion des aînés du Manitoba ». Le Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé a ressenti le besoin d'offrir un cadre législatif, une politique gouvernementale et les programmes coordonnés et complets, de façon à ce que le Manitoba soit en mesure de répondre aux besoins actuels, naissants et futurs de sa population vieillissante.

Le Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé tient à donner une direction au gouvernement afin de créer un milieu qui favorise la santé, l'autonomie et le bien-être de tous les aînés du Manitoba, tout en reconnaissant la diversité de leurs besoins et intérêts. *En avant, les années* est le fruit d'un effort coopératif visant à s'attaquer aux problèmes liés au vieillissement et à encourager la prise d'initiatives à tous les niveaux du gouvernement, ainsi qu'au sein de la communauté des personnes âgées.

Une série de mesures stratégiques à court terme ainsi que des projets de planification et de politique à plus long terme ont déjà été mis en œuvre. De plus, le gouvernement procède actuellement à un inventaire de tous les programmes et services offerts aux personnes âgées à l'échelle de la province. La stratégie se penche sur des questions réparties en trois catégories de thèmes : les soins de santé, la vie en société et la sécurité. Ces questions sont énumérées à l'annexe I.

Des forums sur la politique seront organisés afin d'assurer la planification à long terme et de cerner les secteurs prioritaires nécessitant une action conjointe. L'apport et la participation active des intervenants suivants seront requis :

- ❑ ministères provinciaux et autres ordres de gouvernement;
- ❑ organismes de personnes âgées et aînés reconnus pour leur expertise dans des domaines précis;
- ❑ milieu universitaire et de recherche;
- ❑ le Conseil manitobain du vieillissement.

Les résultats escomptés dans le cadre de l'initiative *En avant, les années : Promotion des aînés du Manitoba* sont notamment les suivants :

- ❑ offrir un cadre législatif, une politique gouvernementale et les programmes coordonnés et complets;
- ❑ créer un milieu de collaboration pour régler les problèmes, explorer les solutions et favoriser la mise en œuvre d'initiatives par les gouvernements et la communauté des aînés;
- ❑ converger les efforts au sein du gouvernement pour montrer aux aînés et à leur famille que le gouvernement provincial se concentre sur les questions liées au vieillissement.

Dans le cadre de ce processus, le Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé a adopté les cinq principes directeurs établis lors du Cadre national sur le vieillissement (*dignité, autonomie, participation, équité et sécurité*), lesquels seront pris en compte dans l'élaboration des politiques et programmes destinés aux personnes âgées. *En avant, les années* tiendra également compte des intérêts des aînés des régions rurales et du Nord, des femmes âgées, des Autochtones, des aînés handicapés et des membres de la communauté francophone.

Mise en contexte

À l'heure actuelle, 158 400 Manitobains ont 65 ans et plus. Le Manitoba est l'une des provinces canadiennes qui compte la plus grande proportion de personnes âgées, soit 14 %. En 2001, 22 % des Manitobains avaient 55 ans et plus et ce pourcentage devrait augmenter à 33 % en 2021.

Un long processus de consultation mené par le Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé, en collaboration avec le centre d'études sur le vieillissement de l'Université du Manitoba et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, a fait ressortir des questions d'importance provinciale et nationale. Ces questions ont été réparties en trois catégories de thèmes.

Annexe I

SOINS DE SANTÉ	
<ul style="list-style-type: none">▪ Services communautaires, programmes de santé▪ Vieillesse chez soi▪ Prévention de la maladie▪ Soins au terme de la vie▪ Meilleure coordination des services▪ Dépendances (alcool, jeu)	<ul style="list-style-type: none">▪ Maladies chroniques (Alzheimer, diabète, ostéoporose, incontinence)▪ Directives en matière de soins de santé▪ Soutien aux programmes destinés aux aînés▪ Formation en gériatrie à l'intention des infirmières et des médecins▪ Autre
VIE EN SOCIÉTÉ	
<p>Logement</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Logement abordable et convenable▪ Aide financière suffisante pour le logement et les réparations▪ Choix de logement▪ Logements en région rurale et éloignée▪ Possibilité de soins à domicile▪ Autre <p>Bien-être, vieillir en santé</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Amélioration de la qualité de vie▪ Modes de vie sains▪ Vie active▪ Prévention et promotion▪ Autre	<p>Fourniture de soins</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Contraintes exigées des aînés et de leur famille, amis et voisins▪ Travail bénévole▪ Ressources pour les pourvoyeurs de soins▪ Autre <p>Technologie, apprentissage continu</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Éducation permanente▪ Formation, recyclage▪ Alphabétisation▪ Accès à la technologie▪ Autre <p>Transport</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Transport abordable et accessible▪ Besoin des régions rurales et urbaines▪ Piétons (trottoirs sûrs, synchronisation des feux)▪ Autre
SÉCURITÉ	
<p>Situation économique</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Régimes de retraite – 55 et plus et autres programmes de prestations, fonds▪ Viabilité des programmes▪ Sécurité économique des femmes âgées▪ Autre <p>Violence à l'égard des aînés</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Violence physique et psychologique, chantage financier, négligence▪ Hausse du taux de prévalence▪ Législation▪ Autre	<p>Discrimination fondée sur l'âge</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Services, logement, emploi, formation▪ Âgisme, marginalisation des aînés▪ Autre <p>Sécurité et protection</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Consommation (fraude et escroquerie)▪ Sécurité à domicile▪ Prévention des blessures▪ Autre

Principes directeurs : Dignité, autonomie, participation, équité et sécurité

Populations visées : Aînés des régions rurales et du Nord, Autochtones, Francophones, femmes âgées, aînés handicapés